



Décision de radiodiffusion CRTC 2006-534

Ottawa, le 20 septembre 2006

Touch Canada Broadcasting Inc.
Calgary (Alberta)

Demande 2006-0816-9

Avis public de radiodiffusion CRTC 2006-93

26 juillet 2006

CJSI-FM Calgary – modification technique

1. Le Conseil **approuve** la demande présentée par Touch Canada Broadcasting Inc. afin de changer le périmètre de rayonnement autorisé de l'entreprise de programmation de radio CJSI-FM Calgary, en augmentant la puissance apparente rayonnée de 47 000 watts à 100 000 watts.
2. La titulaire a indiqué que les changements proposés lui permettront d'améliorer la qualité du signal de CJSI-FM du territoire rural en bordure de Calgary et d'augmenter la pénétration du signal au centre-ville.
3. Le Conseil a reçu une intervention à l'appui de cette demande.
4. Le Conseil rappelle à la titulaire qu'en vertu de l'article 22(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, la présente autorisation n'entrera en vigueur qu'au moment où le ministère de l'Industrie aura confirmé que ses exigences techniques ont été satisfaites et qu'un certificat de radiodiffusion sera attribué.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>